

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. MacInnes (Burlington) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (43), intitulé : " Acte modifiant le Code Criminel, 1892."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit :

Dans l'annexe, immédiatement au-dessous du mot "annexe," insérez ce qui suit :

" Article 3, paragraphe (g).—En substituant le mot "une" au mot "cette" dans la 12^e ligne.

Il a été proposé d'amender de plus la dite annexe en insérant ce qui suit après l'article 705 :

" 728 (a.) En ajoutant l'article suivant après l'article 728 :—

" A l'avenir, l'unanimité du jury ne sera pas nécessaire dans les procès criminels, et après avoir délibéré pendant quatre heures, le jury pourra apporter un verdict de culpabilité nonobstant le dissentiment de l'un des jurés."

Après débat, la dite motion a été retirée, avec la permission du comité.

Le reste de la dite annexe a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Angers, secondé par l'honorable M. Bowell, il a été ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Alors, l'honorable M. Bowell, secondé par l'honorable M. Angers, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président, conformément à l'ordre, a déclaré la Chambre continuée à huit heures du soir.